



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

CONSTITUTION PROVISOIRE DE TRANSITION (CPT)

Ce que la CPT change pour le peuple

Intention de la CPT : *Une société équitable et unie doit être basée sur une Constitution écrite et approuvée par le Peuple souverain.*

Jamais un gouvernement issu de nos institutions actuelles conçues pour maintenir l'oligarchie au pouvoir, ne mettra en œuvre un processus démocratique le permettant.

Il faut donc prévoir une période de transition institutionnelle permettant de réunir les conditions de cette évolution en agissant pour que le peuple se mobilise et la réclame.

La faisabilité est bien sûr la condition pour espérer la mobilisation massive indispensable du peuple derrière cette exigence.

Seul le très grand nombre permettra de mettre en œuvre une transition pacifique. Il s'agit donc par ce texte et de sa mise en débat de rendre possible l'amorçage d'un cercle démocratique vertueux, c'est-à-dire une dynamique positive dans laquelle des pratiques démocratiques renforcent la participation citoyenne, qui elle-même améliore la qualité des décisions et la légitimité du pouvoir.

Ce cercle vertueux démocratique devra permettre d'agréger l'immense majorité du peuple pour en finir avec la domination de l'infime minorité que constitue l'oligarchie. Les normes juridiques définies en 1958 pour la Vème République ne permettant pas une transition institutionnelle sous contrôle citoyen, ce texte constitutionnel transitoire a été écrit à l'initiative de quelques citoyens volontaires ne cherchant le pouvoir ni pour eux ni pour leurs proches. Il est destiné à permettre d'assurer sans désordre et sans violence un processus constituant, on l'appelle Constitution Provisoire de Transition (CPT).

Ses auteurs ne représentent pas tout le peuple et le savent, alors ils y ont inclus et défini les règles de mise en place et de travail d'une assemblée constituante tirée au sort, les règles d'instruction, de délibération, d'écriture



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

des différents articles puis de vote, tout comme le principe d'un référendum final destiné à promulguer cette future Constitution. Rassemblant un échantillon représentatif du peuple dans toute sa diversité (genre, âge, localisation géographique, richesses, profession, habitat, ...), cette assemblée tirée au sort représentera mieux le peuple que des politiciens.

Pour écrire une constitution, ces citoyens non professionnels du droit auront besoin d'être aidés techniquement et éclairés (avec neutralité par des débats contradictoires) comme peuvent l'être des jurés lors d'un procès par des intervenants ne disposant pas, comme les tirés au sort, de droit de vote dont les partis pris opposés s'annulent (comme l'accusation et la défense dans un procès).

Une telle assemblée sera démocratiquement légitime parce qu'elle sera pour la première fois à même d'écrire la Constitution correspondant aux attentes, aux valeurs, et aux besoins du peuple, comme de ses minorités pour bâtir la société équitable, bienveillante et solidaire qu'ils souhaitent.

Si nous sommes suffisamment nombreux à promouvoir la promulgation de la CPT, elle deviendra incontournable, et les institutions régaliennes telles que l'armée et la police se rallieront naturellement à la volonté populaire plutôt que de s'y opposer. La CPT garantit un cadre juridique et économique pour assurer la continuité des services publics et des fonctions régaliennes, dans le calme et sans rupture, y compris le versement des pensions, salaires et prestations sociales.

"La CPT assigne aux pouvoirs qu'elle institue la tâche de prendre les mesures d'urgence réclamées par le peuple et la tâche d'organiser un processus Constituant.

La CPT intègre le Référendum d'Initiative Citoyenne en Toutes Matières (RIC TM), elle définit ce que doivent être les pouvoirs provisoires pendant la transition démocratique afin que ceux-ci ne puissent pas trahir impunément les missions qui leur seront confiées. Ce texte a vocation à unir tout le peuple, dans sa pluralité, autour d'un dessein commun basé sur l'équité, la justice et le respect de toutes les différences. Il a vocation à évoluer au gré des propositions citoyennes visant à le rendre le plus consensuel et mobilisateur possible et non à devenir l'objet d'un petit groupe radical se prétendant légitime à exercer le pouvoir au nom du bien commun.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

1. Comprendre ce que la CPT change : replacer le peuple au centre

La Constitution Provisoire de Transition n'est pas un texte technique. Ce n'est pas un projet institutionnel abstrait. C'est un texte qui vise à **changer la vie politique du peuple**, en le plaçant au centre de la décision publique.

La CPT part d'un constat simple : **le peuple n'a jamais réellement exercé sa souveraineté.**

Dans la Vème République, le peuple vote, mais il ne contrôle pas. Il délègue, mais il ne surveille pas. Il choisit, mais il ne peut pas corriger. Il subit les décisions, mais il ne peut pas les révoquer.

La CPT change cela. Elle transforme la souveraineté en **capacité d'agir**, et non en simple principe théorique.

2. Ce que la CPT change dans la vie politique du citoyen

2.1 Le citoyen cesse d'être un spectateur

Dans la Vème République, le citoyen :

- vote rarement,
- ne participe pas aux décisions,
- ne contrôle pas les pouvoirs,
- ne peut pas corriger les dérives,
- ne peut pas révoquer les mandataires.

La CPT inverse cette logique.

Le citoyen :

- participe à des assemblées tirées au sort,
- contrôle les pouvoirs publics,
- peut annuler des décisions,
- peut déclencher des procédures,
- peut lancer un référendum,
- peut révoquer des responsables.

La CPT transforme le citoyen en **acteur institutionnel**.

Les experts ne sont jamais neutres : ils portent les intérêts, les loyautés et les biais de leur domaine. La neutralité ne vient donc pas des experts eux-mêmes, mais de leur confrontation organisée — experts, témoins, usagers — devant des citoyens tirés au sort qui auditionnent, questionnent et arbitrent. C'est cette pluralité qui garantit l'équilibre et la fiabilité de l'information publique.

2.2 Le citoyen retrouve un droit fondamental : corriger le pouvoir

La CPT introduit un principe essentiel : **la réversibilité des décisions publiques.**



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Cela signifie que :

- aucune décision n'est définitive,
- aucune loi n'est intouchable,
- aucun pouvoir n'est protégé,
- aucune dérive ne peut se prolonger.

Le citoyen peut corriger ce qui lui semble injuste, dangereux ou contraire à l'intérêt général.

2.3 Le citoyen retrouve un outil de souveraineté : le RIC TM

Le Référendum d'Initiative Citoyenne en Toutes Matières permet :

- de proposer une loi,
- de modifier une loi,
- d'abroger une loi,
- de révoquer un responsable,
- de modifier la Constitution.

C'est l'outil ultime de souveraineté.

3. Ce que la CPT change dans la structure du pouvoir

3.1 Le pouvoir exécutif cesse d'être politique

Dans la Vème République, l'exécutif :

- décide,
- oriente,
- interprète,
- influence,
- concentre le pouvoir.

Dans la CPT, l'exécutif :

- exécute,
- n'interprète pas,
- ne décide pas,
- ne gouverne pas,
- ne peut pas s'autonomiser.

Le pouvoir exécutant devient un **pouvoir technique**, subordonné au parlement et contrôlé par les citoyens.

3.2 Le parlement devient pluraliste et représentatif

La CPT introduit :

- des tirages au sort,
- des collèges sociologiques,
- des fonctionnaires expérimentés,
- des anciens maires,
- des citoyens volontaires.

Le parlement devient un espace :

- de délibération,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- de pluralisme,
- d'intelligence collective.

3.3 Le pouvoir judiciaire est protégé mais contrôlé

La CPT :

- renforce l'indépendance,
- introduit une chambre des poursuites,
- protège contre les erreurs judiciaires,
- supprime les immunités.

La justice devient un pouvoir :

- indépendant,
- transparent,
- responsable.

3.4 Le pouvoir monétaire est démocratisé

La CPT :

- crée le Démoc,
- confie la création monétaire à la Banque de France,
- interdit les intérêts sur les prêts à l'État,
- introduit un contrôle citoyen.

La monnaie cesse d'être un pouvoir opaque.

3.5 Le pouvoir médiatique et éducatif est déontologisé

La CPT :

- protège l'information,
- renforce l'instruction publique,
- crée le CCIP,
- interdit les concentrations dangereuses.

L'information devient un bien public.

3.6 Le pouvoir constituant devient citoyen

La CPT :

- crée un conseil constituant tiré au sort,
- organise un processus constituant,
- prévoit un référendum final,
- impose un renouvellement de 80 %.

Le peuple écrit sa Constitution.

4. Ce que la CPT change dans la transition démocratique

4.1 La transition devient pacifique



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

La CPT :

- suspend les institutions de la Vème République,
- organise la continuité de l'État,
- protège les services publics,
- évite le chaos institutionnel.

4.2 La transition devient contrôlée

La CPT :

- impose des huissiers,
- impose des comités de supervision,
- impose des tirages au sort publics,
- impose des journaux d'activité.

4.3 La transition devient légitime

La CPT :

- repose sur le peuple,
- repose sur le tirage au sort,
- repose sur la transparence,
- repose sur la délibération contradictoire.

5. Ce que la CPT change pour l'avenir

La CPT n'est pas un texte définitif. Elle est un **point de passage optimal** vers une démocratie réelle.

Elle permet :

- d'écrire une Constitution légitime,
- d'écrire une Constitution stable,
- d'écrire une Constitution cohérente,
- d'écrire une Constitution contrôlée par le peuple.

Elle prépare la société à :

- la participation,
- la délibération,
- la responsabilité,
- la souveraineté réelle.

En bref :

La CPT change la vie du peuple parce qu'elle change :

- son rôle,
- ses droits,
- ses pouvoirs,
- ses outils,
- ses institutions,
- sa capacité d'agir.

Elle transforme la souveraineté en **réalité pratique**, et non en principe abstrait.

Elle est le point de passage optimal vers une démocratie réelle.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Les principes fondamentaux de la CPT

La Constitution Provisoire de Transition repose sur un ensemble de principes qui structurent sa cohérence interne et définissent la logique démocratique qu'elle met en œuvre. Ces principes ne sont pas des mécanismes institutionnels : ce sont les **fondations conceptuelles** qui rendent possible une transition démocratique stable, légitime et contrôlée par le peuple.

La Couche 2 expose ces principes de manière détaillée, afin que chaque citoyen puisse comprendre **pourquoi** la CPT fonctionne, **comment** elle protège le peuple, et **en quoi** elle constitue un point de passage optimal vers une démocratie réelle.

1. Souveraineté comme compétence

La souveraineté n'est pas un slogan. Elle n'est pas un symbole. Elle n'est pas un principe abstrait.

Dans la CPT, la souveraineté est définie comme **une compétence exercée par le peuple**.

Cette compétence repose sur trois éléments :

1.1 Le peuple comme source du pouvoir

Le Préambule et l'Article 1 affirment que le peuple français décide d'écrire lui-même les règles du pouvoir. La souveraineté n'est plus déléguée à des représentants qui en disposent sans contrôle : elle est exercée directement par les citoyens.

1.2 Le contrat social

La citoyenneté n'est pas un statut passif. Elle implique :

- des droits (vote, participation, contrôle),
- des devoirs (tirage au sort, instruction, délibération),
- une responsabilité collective (garantir les libertés des autres).

La CPT redéfinit la citoyenneté comme **capacité d'agir**.

1.3 La souveraineté comme exercice

La souveraineté n'est réelle que si le peuple peut :

- contrôler,
- corriger,
- révoquer,
- orienter,
- décider.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

La CPT transforme la souveraineté en **pouvoir pratique**, pas en principe théorique.

2. Légitimité ascendante

La légitimité ne descend plus d'un sommet institutionnel. Elle **remonte du peuple**.

Ce principe repose sur quatre piliers.

2.1 Le tirage au sort

L'Annexe 4 définit les modalités du tirage au sort pour les assemblées citoyennes. Le tirage au sort :

- garantit la représentativité sociologique,
- empêche la professionnalisation du pouvoir,
- neutralise les logiques partisans,
- assure une rotation régulière des responsabilités.

2.2 Les assemblées citoyennes de contrôle

Chaque pouvoir est contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort. Ces chambres :

- instruisent,
- auditionnent,
- vérifient,
- corrigent,
- sanctionnent.

Elles sont le cœur de la légitimité ascendante.

2.3 Les experts non votants

Les experts :

- éclairent,
- expliquent,
- contextualisent,
- apportent des données,
- mais **ne votent pas**.

Ils ne peuvent pas capturer le pouvoir.

2.4 La transparence et la délibération contradictoire



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

La légitimité repose sur :

- la publicité des débats,
- la pluralité des intervenants,
- la confrontation des arguments,
- l'absence de secret politique.

La CPT fait de la transparence un principe constitutionnel.

3. Séparation réelle des pouvoirs

La CPT ne se contente pas d'énoncer une séparation des pouvoirs : elle la **réalise**.

La séparation repose sur cinq principes.

3.1 Introduction des six pouvoirs

L'Article 2 définit six pouvoirs distincts :

- parlementaire,
- exécutant,
- judiciaire,
- monétaire,
- médiatique et éducatif,
- constituant.

Cette liste n'est pas un détail technique : c'est une **cartographie conceptuelle** des leviers qui façonnent la société.

3.2 Logique de séparation

Chaque pouvoir :

- a une mission spécifique,
- dispose de compétences limitées,
- ne peut pas empiéter sur les autres,
- est contrôlé par une chambre citoyenne.

La séparation est fonctionnelle, pas seulement institutionnelle.

3.3 Logique d'interaction

Les pouvoirs :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- coopèrent,
- se complètent,
- se surveillent,
- se corrigent.

La CPT crée un système d'équilibre dynamique.

3.4 Absence de tutelle

Aucun pouvoir ne peut :

- nommer,
- révoquer,
- orienter,
- influencer un autre pouvoir.

C'est une rupture totale avec la Vème République.

3.5 Chambres de contrôle

Chaque pouvoir est sous la tutelle d'une chambre citoyenne tirée au sort. C'est le mécanisme central de la séparation réelle.

4. Non-capturabilité

La non-capturabilité est le principe qui garantit que les pouvoirs ne peuvent pas être détournés.

Elle repose sur cinq éléments.

4.1 Définition

Un pouvoir est capturé lorsqu'il :

- sert des intérêts particuliers,
- échappe au contrôle,
- se referme sur lui-même,
- devient opaque.

La CPT rend cette capture impossible.

4.2 Non-capturabilité par pouvoir

Chaque pouvoir est protégé contre :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- les partis,
- les lobbies,
- les réseaux d'influence,
- les intérêts privés,
- les coalitions internes.

4.3 Contrôles citoyens

L'Article 13 définit les contrôles :

- réguliers,
- contradictoires,
- publics,
- documentés.

4.4 Réversibilité

Toute décision peut être annulée par :

- une assemblée citoyenne,
- un RIC TM,
- une majorité qualifiée.

La réversibilité est un antidote à la capture.

4.5 Absence d'immunité judiciaire

Aucun responsable n'est protégé. La justice peut instruire librement.

5. Neutralité de la transition

La transition doit être :

- stable,
- pacifique,
- contrôlée,
- légitime.

5.1 Pouvoirs provisoires

L'Article 3 organise :

- la suspension des institutions de la Vème République,
- la continuité de l'État,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- la nomination des pouvoirs provisoires.

5.2 Mesures d'urgence

L'Annexe 7 définit les mesures d'urgence sociale. Elles sont obligatoires.

5.3 Continuité de l'État

Les chefs de cabinet assurent l'intérim. Ils doivent :

- prêter serment,
- tenir un journal d'activité,
- respecter la CPT.

5.4 Supervision de la transition

Les tirages au sort sont supervisés par :

- des huissiers,
- des jurys d'assises,
- des comités de supervision.

5.5 Suspension des institutions de la Vème République

La transition neutralise :

- le Président,
- le gouvernement,
- le Parlement,
- le Conseil constitutionnel,
- l'Arcom,
- la Cour des comptes.

6. Citoyenneté active

La citoyenneté devient une **fonction politique**.

6.1 Le RIC TM

L'Article 11 et l'Annexe 8 définissent le RIC TM. Il permet :

- de proposer,
- de modifier,
- d'abroger,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- de révoquer,
- de constitutionnaliser.

6.2 Assemblées tirées au sort

Les citoyens participent directement au contrôle des pouvoirs.

6.3 Délibération contradictoire

La citoyenneté active repose sur :

- l'argumentation,
- la confrontation,
- la pluralité.

6.4 Formation pluraliste

Les citoyens sont formés par :

- des experts,
- des intervenants contradictoires,
- des pédagogues.

6.5 Participation comme devoir civique

La citoyenneté implique :

- disponibilité,
- engagement,
- responsabilité.

7. Constitution comme architecture

La CPT n'est pas un texte définitif. Elle est un **cadre de transition**.

7.1 Articulation des six pouvoirs

La CPT organise une architecture cohérente.

7.2 Cohérence interne

Les principes :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- se complètent,
- se renforcent,
- se stabilisent.

7.3 Stabilité structurelle

La CPT crée un système :

- équilibré,
- contrôlé,
- réversible.

7.4 Processus constituant

L'Annexe 5 définit :

- l'instruction,
- la délibération,
- l'écriture,
- le vote,
- le référendum final.

7.5 Renouvellement des 80 %

Le pouvoir constituant est renouvelé pour éviter toute capture.

7.6 Logique d'évolution

La CPT est conçue pour évoluer vers une Constitution définitive.

Conclusion de la Couche 2

La Couche 2 expose les principes qui rendent la CPT :

- légitime,
- stable,
- démocratique,
- contrôlable,
- évolutive.

Elle prépare la Couche 3, qui décrira l'architecture complète des pouvoirs.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Architecture complète des pouvoirs de la CPT

La Couche 3 expose l'architecture complète des pouvoirs définis par la Constitution Provisoire de Transition. Elle décrit leur structure, leurs interactions, leurs garde-fous, leurs contrôles, leurs procédures, et les mécanismes qui garantissent leur stabilité et leur non-capturabilité.

Elle ne réécrit pas la CPT : elle **explique** son architecture, **déploie** ses implications, **clarifie** ses articulations, et **montre** comment les principes de la Couche 2 se traduisent en organisation concrète.

3. La séparation réelle des six pouvoirs

La CPT définit six pouvoirs publics constitutionnels, chacun doté d'une mission spécifique, d'une structure propre, et d'un contrôle citoyen dédié. Cette séparation est la clé de voûte de l'architecture.

3.1 Pouvoir parlementaire

(Article 4)

3.1.1 Mission

Le pouvoir parlementaire est le premier pouvoir politique. Il délibère, oriente, et décide des politiques publiques. Il produit les lois et fixe les orientations que le pouvoir exécutant doit appliquer sans les modifier.

3.1.2 Composition

Il est composé de deux chambres :

- **Assemblée nationale** : 400 membres répartis en cinq collèges (citoyens, anciens maires, fonctionnaires ministériels, départementaux, communaux).
- **Sénat** : 400 citoyens tirés au sort, renouvelés mensuellement.

Cette composition garantit :

- pluralisme,
- expérience,
- représentativité sociologique,
- intelligence collective.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.1.3 Tutelles militaires

La CPT attribue au parlement la tutelle des forces armées :

- Assemblée nationale : armée de l'air et marine.
- Sénat : gendarmerie et armée de terre.

3.1.4 Contrôles

Le parlement est contrôlé par une chambre citoyenne dédiée, tirée au sort, renouvelée par tiers toutes les dix séances.

3.1.5 Révocation du pouvoir exécutant

Le parlement peut suspendre ou révoquer tout ou partie du pouvoir exécutant à des majorités qualifiées.

3.2 Pouvoir exécutant

(Article 5)

3.2.1 Mission

Le pouvoir exécutant n'est plus un pouvoir politique. Il est un pouvoir **technique**, chargé d'exécuter les décisions du parlement.

3.2.2 Subordination

Il ne peut :

- interpréter,
- modifier,
- orienter les décisions parlementaires.

3.2.3 Structure

Il est composé de responsables techniques nommés selon des modalités définies par la CPT.

3.2.4 Contrôles

Il est sous la surveillance :

- du parlement,
- des chambres citoyennes,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- du RIC TM.

3.2.5 Révocation

Il peut être révoqué par :

- le parlement,
- un RIC TM,
- une chambre citoyenne.

3.3 Pouvoir judiciaire

(Article 6)

3.3.1 Mission

Le pouvoir judiciaire protège les citoyens, garantit les libertés fondamentales, et assure la justice civile, pénale et sociale.

3.3.2 Indépendance

La CPT renforce son indépendance en :

- supprimant les immunités,
- créant une chambre des poursuites,
- protégeant contre les erreurs judiciaires.

3.3.3 Chambre des poursuites

Cette chambre :

- instruit,
- auditionne,
- vérifie,
- peut engager des poursuites contre tout responsable public.

3.3.4 Contrôles

Le pouvoir judiciaire est contrôlé par une chambre citoyenne dédiée.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.4 Pouvoir monétaire

(Article 7)

3.4.1 Mission

Le pouvoir monétaire gère la monnaie nationale, le **Démoc**, créée par la Banque de France.

3.4.2 Création monétaire

La Banque de France :

- crée le Démoc,
- le prête à l'État **sans intérêts**,
- stabilise la masse monétaire.

3.4.3 Contrôles

Une chambre citoyenne contrôle :

- la création monétaire,
- les politiques de stabilité,
- les décisions de la Banque de France.

3.5 Pouvoir médiatique et éducatif

(Article 8)

3.5.1 Mission

Ce pouvoir garantit :

- l'instruction publique,
- l'information publique,
- l'éducation nationale.

3.5.2 Déontologie

La CPT impose :

- la pluralité,
- la neutralité,
- la transparence,
- la protection contre les concentrations médiatiques.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.5.3 CCIP

L'Arcom devient le **CCIP**, chargé de :

- réguler l'information,
- garantir la déontologie,
- protéger le pluralisme.

3.5.4 Contrôles

Une chambre citoyenne surveille ce pouvoir.

3.6 Pouvoir constituant

(Article 9)

3.6.1 Mission

Le pouvoir constituant écrit la Constitution définitive.

3.6.2 Structure

Il est composé de :

- 100 citoyens tirés au sort,
- renouvelés régulièrement.

3.6.3 Processus constituant

Il suit les règles définies dans l'Annexe 5 :

- instruction,
- délibération,
- écriture,
- vote,
- référendum final.

3.6.4 Renouvellement des 80 %

Après le référendum, 80 % des membres sont renouvelés.

3.6.5 Contrôles

Une chambre citoyenne surveille le pouvoir constituant.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

4. Mécanismes de stabilité

4.1 Contrôles croisés

Chaque pouvoir est contrôlé par :

- une chambre citoyenne,
- le RIC TM,
- les autres pouvoirs (dans certaines limites).

4.2 Réversibilité

Toute décision peut être annulée par :

- une assemblée citoyenne,
- un RIC TM,
- une majorité qualifiée.

4.3 Non-capturabilité

Les pouvoirs sont protégés contre :

- les partis,
- les lobbies,
- les réseaux d'influence.

4.4 Continuité de l'État

La CPT garantit :

- la stabilité des services publics,
- la continuité des fonctions régaliennes,
- la neutralité des chefs de cabinet.

4.5 Neutralité des experts

Les experts :

- éclairent,
- expliquent,
- contextualisent,
- mais ne votent jamais.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

5. Garde-fous conceptuels

5.1 Séparation stricte

Aucun pouvoir ne peut empiéter sur un autre.

5.2 Absence de tutelle

Aucun pouvoir ne peut nommer ou révoquer un autre pouvoir.

5.3 Absence d'immunité

Aucun responsable public n'est protégé.

5.4 Transparence

Les débats sont publics, sauf exceptions légales.

5.5 Délibération contradictoire

Les décisions doivent être éclairées par des arguments opposés.

6. Garde-fous procéduraux

6.1 Tirage au sort

Garantit :

- représentativité,
- rotation,
- neutralité.

6.2 Processus constituant

Garantit :

- légitimité,
- stabilité,
- transparence.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

6.3 RIC TM

Garantit :

- souveraineté,
- contrôle,
- correction.

6.4 Contrôles citoyens

Garantissent :

- surveillance,
- responsabilité,
- sanction.

7. Méthode de travail pour les constituants

7.1 Délibération

Pluraliste, contradictoire, documentée.

7.2 Instruction

Experts, intervenants, pédagogues.

7.3 Écriture

Collective, transparente, structurée.

7.4 Vote

Majorités qualifiées.

7.5 Référendum final

Validation populaire.

7.6 Renouvellement des 80 %

Prévention de la capture.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

8. Annexes

8.1 Glossaire

Définitions des termes clés.

8.2 Schémas

Architecture des pouvoirs.

8.3 Cas pratiques

Exemples de dérives historiques.

8.4 Tests de cohérence

Vérification de la stabilité.

8.5 Méthodes de tirage au sort

Garanties statistiques.

8.6 Modes de scrutin

Jugement majoritaire.

8.7 Assemblées mixtes d'harmonisation

Coordination entre assemblées.

Conclusion de la Couche 3

La Couche 3 expose l'architecture complète de la CPT. Elle montre comment les principes de la Couche 2 se traduisent en organisation concrète. Elle constitue un manuel pour les constituants, les citoyens, et les acteurs de la transition.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SECTION 3.1 — Le Pouvoir parlementaire

(Développement long — 6 à 10 pages équivalent texte)

Le pouvoir parlementaire est le premier pouvoir politique de la Constitution Provisoire de Transition. Il est conçu pour être **pluraliste, représentatif, délibératif, contrôlé**, et **non-capturable**. Il constitue le cœur de la gouvernance démocratique pendant la transition.

Cette section expose son architecture complète, ses fondements, ses mécanismes, ses interactions, et les garde-fous qui garantissent sa stabilité.

3.1.1 — La mission du pouvoir parlementaire

Le pouvoir parlementaire est chargé de :

- définir les orientations politiques du pays,
- délibérer sur les lois,
- voter les lois,
- contrôler le pouvoir exécutant,
- assurer la tutelle des forces armées,
- garantir la cohérence de l'action publique.

Contrairement à la Vème République, où le parlement est souvent subordonné à l'exécutif, la CPT renverse la logique : **le parlement est le pouvoir politique central**, et l'exécutant est strictement subordonné.

Cette inversion structurelle est l'un des fondements de la transition démocratique.

3.1.2 — Une composition pluraliste et représentative

La CPT introduit une innovation majeure : **le parlement n'est plus composé uniquement d'élus**.

Il est composé de deux chambres de 400 membres chacune :

A. L'Assemblée nationale

Elle est composée de cinq collèges :

1. **Collège citoyen** – 400 citoyens tirés au sort parmi les volontaires inscrits sur les listes électorales. – Représentativité sociologique maximale.
2. **Collège des anciens maires** – 60 anciens maires tirés au sort parmi ceux dont le mandat s'est achevé depuis moins de 12 ans. – Apport d'expérience administrative et territoriale.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3. **Collège ministériel** – 30 fonctionnaires des ministères, tirés au sort. – Expertise technique.
4. **Collège départemental** – 30 fonctionnaires des départements, tirés au sort. – Connaissance des politiques locales.
5. **Collège communal** – 30 fonctionnaires des communes, tirés au sort. – Expérience de terrain.

Chaque collège est lui-même divisé en :

- un sous-collège de cadres,
- un sous-collège de non-cadres.

Ce dispositif garantit :

- pluralité des profils,
- diversité des expériences,
- intelligence collective,
- absence de professionnalisation du pouvoir.

B. Le Sénat

Le Sénat est composé de 400 citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

Il est renouvelé :

- à 10 % par mois,
- sauf les cinq premiers mois (aucun renouvellement),
- puis 20 % par mois pendant les cinq suivants.

Ce renouvellement progressif garantit :

- rotation,
- stabilité,
- absence de capture,
- continuité délibérative.

3.1.3 — La délibération comme méthode de travail

Le parlement de la CPT n'est pas un parlement de confrontation partisane. Il est un parlement de **délibération**.

La délibération repose sur :

- l'audition d'intervenants contradictoires,
- la présentation de données,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- la confrontation d'arguments,
- la transparence des débats,
- la neutralité des experts,
- la pluralité des points de vue.

Les experts :

- éclairent,
- contextualisent,
- expliquent,
- mais **ne votent jamais**.

La délibération est un processus structuré, documenté, et public.

3.1.4 — Le vote des lois : une architecture anti-biais

La CPT introduit des **majorités qualifiées** pour compenser les biais statistiques du tirage au sort.

Première lecture à l'Assemblée nationale

- Si **58 %** ou plus votent pour → le texte est adopté.
- Si **moins de 42 %** votent pour → le texte est rejeté.
- Entre 42 % et 58 % → le texte est renvoyé en délibération.

Deuxième lecture au Sénat

- Si **56 %** ou plus votent pour → le texte est adopté.
- Si **moins de 40 %** votent pour → le texte est rejeté.
- Entre 40 % et 56 % → renvoi en délibération.

Ces seuils :

- | | |
|---|--|
| • stabilisent la décision, | • garantissent une légitimité statistique, |
| • évitent les effets de bord du tirage au sort, | • empêchent les minorités de blocage. |

3.1.5 — La tutelle des forces armées

La CPT confie au parlement la tutelle des forces armées, répartie entre les deux chambres :

- **Assemblée nationale** : armée de l'air et marine.
- **Sénat** : gendarmerie et armée de terre.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Cette répartition :

- empêche la concentration du pouvoir militaire,
- garantit une surveillance démocratique,
- évite les dérives autoritaires,
- stabilise la transition.

3.1.6 — Le contrôle du pouvoir exécutant

Le parlement peut :

- suspendre tout ou partie du pouvoir exécutant,
- révoquer tout ou partie du pouvoir exécutant,
- nommer une commission de tutelle militaire en cas de vacance,
- déclencher des procédures de contrôle.

Les majorités requises :

- **75 %** dans une chambre,
- ou **60 % dans chaque chambre.**

Ce mécanisme :

- protège la transition,
- empêche les dérives,
- garantit la subordination de l'exécutant,
- stabilise l'action publique.

3.1.7 — Le contrôle citoyen du parlement

Le parlement est lui-même contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort, renouvelée par tiers toutes les dix séances.

Cette chambre :

- vérifie les délibérations,
- contrôle les votes,
- surveille les conflits d'intérêts,
- peut déclencher des procédures de correction,
- peut saisir le RIC TM.

Ce contrôle empêche :

- la capture,
- la corruption,
- les dérives internes,
- les coalitions informelles.

3.1.8 — Le parlement comme garant de la transition

Le parlement :

- stabilise l'État,
- oriente les politiques publiques,
- contrôle l'exécutant,
- surveille les forces armées,
- garantit la cohérence de la transition,
- prépare le terrain pour le pouvoir constituant.

Il est le **pivot politique** de la CPT.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SECTION 3.2 — Le Pouvoir exécutant

(Développement long — 4 à 8 pages équivalent texte)

Le pouvoir exécutant de la Constitution Provisoire de Transition est l'un des éléments les plus innovants du texte. Il rompt radicalement avec la conception traditionnelle de l'exécutif dans la Vème République, où le Président et le gouvernement concentrent une grande partie du pouvoir politique.

Dans la CPT, l'exécutif n'est **plus un pouvoir politique**. Il devient un **pouvoir technique**, chargé d'exécuter les décisions du parlement, sans les interpréter, sans les orienter, sans les modifier.

Cette transformation est centrale pour la transition démocratique : elle empêche la capture du pouvoir, stabilise l'action publique, et garantit que les décisions politiques restent entre les mains du peuple et de ses représentants tirés au sort.

3.2.1 — La mission du pouvoir exécutant

La mission du pouvoir exécutant est définie par l'Article 5 de la CPT :

- appliquer les lois votées par le parlement,
- mettre en œuvre les orientations politiques définies par l'Assemblée nationale,
- assurer la continuité des services publics,
- coordonner les administrations,
- exécuter les décisions sans les interpréter.

Le pouvoir exécutant est donc un **pouvoir d'application**, pas un pouvoir de décision.

Cette distinction est fondamentale : elle garantit que l'exécutif ne peut pas devenir un centre autonome de pouvoir.

3.2.2 — La subordination stricte au parlement

Dans la CPT, le pouvoir exécutant est **subordonné** au pouvoir parlementaire. Cette subordination est explicite, totale, et non négociable.

Elle se traduit par plusieurs règles :

A. L'exécutant ne décide pas de la politique du pays

Il ne peut pas :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- définir une orientation,
- proposer une politique,
- modifier une décision,
- interpréter une loi.

B. L'exécutant ne peut pas influencer le parlement

Il ne peut pas :

- faire pression,
- négocier,
- orienter les débats,
- intervenir dans les délibérations.

C. L'exécutant ne peut pas s'autonomiser

Il ne peut pas :

- créer des structures parallèles,
- s'appuyer sur des réseaux d'influence,
- développer une stratégie politique.

D. Le parlement peut le suspendre ou le révoquer

À des majorités qualifiées :

- 75 % dans une chambre,
- ou 60 % dans chaque chambre.

Cette capacité de révocation est un garde-fou essentiel.

3.2.3 — La nature technique du pouvoir exécutant

Le pouvoir exécutant est composé de responsables techniques, nommés pour leurs compétences, et non pour leur orientation politique.

A. Des responsables techniques

Ils sont choisis pour :

- leur expertise,
- leur expérience,
- leur capacité à gérer des administrations,
- leur neutralité politique.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Une structure administrative

Le pouvoir exécutant s'appuie sur :

- les ministères,
- les directions générales,
- les services déconcentrés,
- les administrations publiques.

Mais il ne dirige pas la politique : il l'applique.

C. Une obligation de neutralité

Les responsables exécutants doivent :

- respecter la CPT,
- appliquer les décisions du parlement,
- tenir un journal d'activité,
- rendre des comptes aux chambres citoyennes.

3.2.4 — Les mécanismes de contrôle du pouvoir exécutant

Le pouvoir exécutant est contrôlé par trois instances :

A. Le parlement

Il peut :

- suspendre,
- révoquer,
- auditionner,
- enquêter,
- demander des comptes.

B. Les chambres citoyennes

Elles peuvent :

- vérifier les décisions,
- contrôler les actions,
- instruire les dérives,
- saisir le RIC TM.

C. Le RIC TM



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Le peuple peut :

- révoquer un responsable exécutant,
- corriger une décision,
- annuler une orientation,
- imposer une modification.

Le pouvoir exécutant est donc **le pouvoir le plus contrôlé** de la CPT.

3.2.5 — La révocation du pouvoir exécutant

La révocation est un mécanisme central de la CPT.

Elle peut être déclenchée par :

- le parlement,
- une chambre citoyenne,
- un RIC TM.

Les majorités requises au parlement sont :

- 75 % dans une chambre,
- ou 60 % dans chaque chambre.

Cette architecture garantit :

- la stabilité,
- la responsabilité,
- la non-capturabilité,
- la neutralité.

3.2.6 — La tutelle militaire en cas de vacance

Si le pouvoir exécutant est suspendu ou révoqué, le parlement nomme une commission chargée d'assurer la tutelle de l'armée et de la police.

Cette commission :

- garantit la continuité,
- empêche les dérives,
- stabilise la transition,
- évite les risques de vacance du pouvoir.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.2.7 — Le rôle du pouvoir exécutant dans la transition

Le pouvoir exécutant joue un rôle crucial dans la transition :

A. Il stabilise l'État

Il assure la continuité des services publics :

- santé,
- éducation,
- sécurité,
- justice,
- énergie,
- transports.

B. Il applique les mesures d'urgence

Définies dans l'Annexe 7 :

- protection sociale,
- sécurité alimentaire,
- stabilisation économique.

C. Il garantit la neutralité de la transition

Il ne peut pas :

- orienter la politique,
- influencer le processus constituant,
- manipuler l'information.

D. Il prépare le terrain pour le pouvoir constituant

En assurant :

- la stabilité,
- la continuité,
- la neutralité.

Conclusion de la Section 3.2

Le pouvoir exécutant de la CPT est un pouvoir :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- technique,
- subordonné,
- contrôlé,
- révocable,
- transparent,
- non-capturable.

Il rompt avec la logique de la Vème République et garantit que la transition démocratique reste entre les mains du peuple et de ses représentants.

SECTION 3.3 — Le Pouvoir judiciaire

(Développement long — 6 à 10 pages équivalent texte)

Le pouvoir judiciaire occupe une place centrale dans la Constitution Provisoire de Transition. Il est conçu pour protéger les citoyens, garantir les libertés fondamentales, prévenir les erreurs judiciaires, et assurer une justice indépendante, transparente et contrôlée.

La CPT rompt avec les logiques de la Vème République en supprimant les immunités, en renforçant les contrôles citoyens, et en créant des mécanismes spécifiques pour éviter les dérives judiciaires.

Cette section expose l'architecture complète du pouvoir judiciaire, ses missions, ses garde-fous, ses interactions avec les autres pouvoirs, et les mécanismes qui garantissent sa stabilité et sa non-capturabilité.

3.3.1 — La mission du pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est chargé de :

- protéger les citoyens contre les injustices,
- garantir les libertés fondamentales,
- assurer la justice civile, pénale et sociale,
- prévenir les erreurs judiciaires,
- instruire les affaires publiques,
- sanctionner les dérives des pouvoirs publics.

La CPT fait du pouvoir judiciaire un pilier de la transition démocratique. Il n'est pas un pouvoir politique : il est un pouvoir **protecteur**.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.3.2 — Une indépendance renforcée

La CPT renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire par plusieurs mécanismes :

A. Absence totale d'immunité judiciaire

Aucun responsable public, quel que soit son pouvoir, ne bénéficie d'une immunité. Cela inclut :

- les membres du parlement,
- les membres du pouvoir exécutant,
- les responsables judiciaires eux-mêmes,
- les responsables du pouvoir monétaire,
- les responsables du pouvoir médiatique,
- les membres du pouvoir constituant.

Cette absence d'immunité :

- empêche les dérives,
- garantit l'égalité devant la loi,
- protège les citoyens,
- renforce la légitimité du pouvoir judiciaire.

B. Indépendance structurelle

Le pouvoir judiciaire :

- n'est pas sous la tutelle du parlement,
- n'est pas sous la tutelle de l'exécutant,
- n'est pas sous la tutelle du pouvoir constituant.

Il est autonome dans ses décisions.

C. Contrôles citoyens

L'indépendance ne signifie pas absence de contrôle. Le pouvoir judiciaire est surveillé par une chambre citoyenne tirée au sort.

3.3.3 — La Chambre des poursuites

La CPT introduit une innovation majeure : la **Chambre des poursuites**.

Cette chambre est chargée de :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- instruire les affaires impliquant des responsables publics,
- auditionner les personnes concernées,
- vérifier les faits,
- décider de l'ouverture ou non de poursuites,
- protéger les citoyens contre les abus judiciaires,
- garantir la transparence des procédures.

A. Composition

La Chambre des poursuites est composée de citoyens tirés au sort, formés, et assistés par des experts non votants.

B. Missions spécifiques

Elle peut :

- engager des poursuites contre tout responsable public,
- instruire les affaires de corruption,
- instruire les affaires de haute trahison,
- instruire les affaires d'abus de pouvoir,
- instruire les affaires de dérives institutionnelles.

C. Protection contre les erreurs judiciaires

La CPT prévoit un mécanisme spécifique pour protéger les citoyens :

- réexamen des décisions,
- possibilité de correction,
- transparence des procédures,
- contrôle citoyen.

3.3.4 — Les mécanismes de prévention des erreurs judiciaires

La CPT reconnaît que la justice peut se tromper. Elle introduit donc des mécanismes pour prévenir les erreurs :

A. Réversibilité des décisions judiciaires

Une décision judiciaire peut être :

- réexaminée,
- corrigée,
- annulée,
- révisée.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Contrôle citoyen

Une chambre citoyenne peut :

- demander un réexamen,
- saisir la Chambre des poursuites,
- déclencher une procédure de correction.

C. Transparence des procédures

Les décisions doivent être :

- motivées,
- documentées,
- accessibles,
- contrôlables.

D. Formation pluraliste

Les citoyens tirés au sort reçoivent une formation :

- juridique,
- déontologique,
- contradictoire.

3.3.5 — Le pouvoir judiciaire comme garant des libertés fondamentales

Le pouvoir judiciaire protège :

- la liberté d'expression,
- la liberté de conscience,
- la liberté de réunion,
- la liberté de la presse,
- la liberté d'association,
- la liberté de circulation.

Il garantit également :

- la présomption d'innocence,
- le droit à un procès équitable,
- le droit à la défense,
- le droit à la dignité.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

La CPT renforce ces protections en :

- supprimant les immunités,
- introduisant des contrôles citoyens,
- garantissant la transparence.

3.3.6 — Le pouvoir judiciaire et les autres pouvoirs

Le pouvoir judiciaire interagit avec les autres pouvoirs, mais sans tutelle.

A. Avec le parlement

Il peut :

- instruire des affaires impliquant des parlementaires,
- contrôler les décisions législatives,
- protéger les citoyens contre les lois injustes.

B. Avec le pouvoir exécutant

Il peut :

- instruire des abus,
- sanctionner des dérives,
- protéger les citoyens contre des décisions illégales.

C. Avec le pouvoir monétaire

Il peut :

- instruire des dérives financières,
- sanctionner des abus de création monétaire.

D. Avec le pouvoir médiatique

Il peut :

- protéger les citoyens contre la diffamation,
- sanctionner les manipulations.

E. Avec le pouvoir constituant

Il peut :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- garantir la légalité du processus constituant,
- protéger les citoyens contre des dérives.

3.3.7 — Le pouvoir judiciaire comme pilier de la transition

Le pouvoir judiciaire joue un rôle essentiel dans la transition :

A. Il protège les citoyens

Contre :

- les abus,
- les dérives,
- les injustices.

B. Il stabilise la transition

En :

- garantissant la légalité,
- sanctionnant les dérives,
- protégeant les libertés.

C. Il renforce la légitimité de la CPT

En :

- assurant l'égalité devant la loi,
- supprimant les immunités,
- garantissant la transparence.

Conclusion de la Section 3.3

Le pouvoir judiciaire de la CPT est :

- indépendant,
- contrôlé,
- transparent,
- protecteur,
- réversible,
- non-capturable.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Il constitue l'un des piliers de la transition démocratique et garantit que le peuple reste protégé pendant toute la durée du processus constituant.

SECTION 3.4 — Le Pouvoir monétaire

(Développement long — 4 à 8 pages équivalent texte)

Le pouvoir monétaire est l'un des pouvoirs les plus sensibles de la Constitution Provisoire de Transition. Dans la Vème République, la politique monétaire est largement indépendante du peuple, confiée à des institutions technocratiques, et souvent orientée par des intérêts financiers ou des impératifs extérieurs.

La CPT rompt radicalement avec cette logique. Elle démocratise la monnaie, en fait un outil au service du peuple, et garantit que sa gestion reste transparente, contrôlée et non-capturable.

Cette section expose l'architecture complète du pouvoir monétaire, ses missions, ses garde-fous, ses interactions avec les autres pouvoirs, et les mécanismes qui garantissent sa stabilité.

3.4.1 — La mission du pouvoir monétaire

Le pouvoir monétaire est chargé de :

- créer la monnaie nationale, le **Démoc**,
- stabiliser la masse monétaire,
- garantir la sécurité financière de l'État,
- assurer la transparence des décisions monétaires,
- protéger le pays contre les dérives financières,
- éviter les crises de liquidité,
- soutenir les politiques publiques votées par le parlement.

La CPT fait de la monnaie un **bien public**, et non un instrument financier autonome.

3.4.2 — Le Démoc : une monnaie nationale démocratisée

La CPT introduit une monnaie nationale : le **Démoc**.

A. Création monétaire publique

Le Démoc est créé par la Banque de France, qui devient l'institution monétaire centrale du pays.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Absence d'intérêts sur les prêts à l'État

La Banque de France prête le Démoc à l'État **sans intérêts**.

Ce principe :

- empêche l'endettement artificiel,
- protège les finances publiques,
- garantit la souveraineté monétaire,
- évite les mécanismes de rente financière.

C. Absence de parité fixe

Le Démoc n'a pas de parité fixe avec une autre monnaie.

Cela permet :

- une flexibilité monétaire,
- une adaptation aux besoins internes,
- une protection contre les attaques spéculatives.

D. Monnaie au service du peuple

La création monétaire doit :

- soutenir les politiques publiques,
- stabiliser l'économie,
- protéger les plus vulnérables,
- éviter les crises.

3.4.3 — La Banque de France comme institution monétaire centrale

La Banque de France est l'unique institution habilitée à :

- créer le Démoc,
- prêter à l'État,
- stabiliser la masse monétaire,
- réguler les flux financiers.

A. Une institution publique

La Banque de France est placée sous :

- contrôle citoyen,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- contrôle parlementaire,
- contrôle du RIC TM.

Elle n'est plus une institution technocratique autonome.

B. Une mission de stabilité

Elle doit :

- éviter l'inflation excessive,
- éviter la déflation,
- stabiliser les prix,
- garantir la sécurité financière.

C. Une obligation de transparence

La Banque de France doit :

- publier ses décisions,
- motiver ses choix,
- rendre des comptes aux citoyens.

3.4.4 — Le contrôle citoyen du pouvoir monétaire

Le pouvoir monétaire est contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort.

Cette chambre :

- vérifie les décisions de la Banque de France,
- contrôle la création monétaire,
- surveille les flux financiers,
- peut demander des explications,
- peut déclencher des procédures de correction,
- peut saisir le RIC TM.

A. Un contrôle permanent

La chambre citoyenne est renouvelée régulièrement, ce qui empêche :

- la capture,
- les réseaux d'influence,
- les dérives internes.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Un contrôle pluraliste

Les citoyens sont formés par :

- des économistes,
- des statisticiens,
- des experts contradictoires.

Les experts ne votent jamais.

3.4.5 — Les garde-fous contre la capture financière

La CPT introduit plusieurs mécanismes pour empêcher la capture du pouvoir monétaire :

A. Absence d'intérêts sur les prêts à l'État

Empêche la rente financière.

B. Contrôle citoyen permanent

Empêche les dérives technocratiques.

C. Transparence totale

Empêche les décisions opaques.

D. RIC TM

Permet au peuple de :

- corriger une décision,
- annuler une orientation,
- révoquer un responsable.

E. Absence de parité fixe

Empêche les attaques spéculatives.

F. Absence d'immunité judiciaire

Permet d'instruire les dérives financières.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.4.6 — Le pouvoir monétaire et les autres pouvoirs

Le pouvoir monétaire interagit avec les autres pouvoirs, mais sans tutelle.

A. Avec le parlement

Il applique les orientations économiques votées par le parlement.

B. Avec le pouvoir exécutant

Il fournit les moyens financiers nécessaires à l'application des politiques publiques.

C. Avec le pouvoir judiciaire

Il peut être contrôlé, instruit, ou sanctionné en cas de dérive.

D. Avec le pouvoir médiatique

Il doit garantir la transparence de ses décisions.

E. Avec le pouvoir constituant

Il doit fournir les données nécessaires à l'écriture de la Constitution définitive.

3.4.7 — Le rôle du pouvoir monétaire dans la transition

Le pouvoir monétaire joue un rôle crucial dans la transition :

A. Stabiliser l'économie

Il doit éviter :

- les crises,
- les pénuries,
- les chocs financiers.

B. Soutenir les mesures d'urgence

Il doit financer :

- les protections sociales,
- les stabilisations économiques,
- les politiques publiques essentielles.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

C. Garantir la souveraineté monétaire

Il doit protéger le pays contre :

- les pressions extérieures,
- les attaques spéculatives,
- les dépendances financières.

D. Préparer la Constitution définitive

Il doit fournir :

- des données,
- des analyses,
- des projections.

Conclusion de la Section 3.4

Le pouvoir monétaire de la CPT est :

- démocratisé,
- transparent,
- contrôlé,
- non-capturable,
- orienté vers la stabilité,
- au service du peuple.

Il constitue un pilier essentiel de la transition démocratique et garantit que la monnaie reste un outil public, et non un instrument financier autonome.

SECTION 3.5 — Le Pouvoir médiatique et éducatif

(Développement long — 6 à 10 pages équivalent texte)

Le pouvoir médiatique et éducatif est l'un des pouvoirs les plus stratégiques de la Constitution Provisoire de Transition. Il touche à deux leviers fondamentaux de la souveraineté populaire :

- **l'instruction**, qui forme les citoyens ;
- **l'information**, qui éclaire leurs décisions.

Dans la Vème République, ces deux leviers sont souvent influencés par :

- des intérêts privés,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- des concentrations médiatiques,
- des logiques partisans,
- des dépendances économiques,
- des biais idéologiques.

La CPT rompt avec cette logique. Elle fait de l’instruction et de l’information des **biens publics**, protégés, déontologisés, contrôlés, et orientés vers l’émancipation citoyenne.

Cette section expose l’architecture complète du pouvoir médiatique et éducatif, ses missions, ses garde-fous, ses interactions avec les autres pouvoirs, et les mécanismes qui garantissent sa stabilité et sa non-capturabilité.

3.5.1 — La mission du pouvoir médiatique et éducatif

Le pouvoir médiatique et éducatif est chargé de :

- garantir l’instruction publique,
- garantir l’information publique,
- protéger le pluralisme,
- assurer la déontologie médiatique,
- prévenir les manipulations,
- former les citoyens à la délibération,
- soutenir la démocratie par la connaissance.

Il est un pouvoir **culturel, cognitif, émancipateur**.

Il ne produit pas de lois. Il ne exécute pas de politiques. Il ne juge pas. Il ne crée pas de monnaie.

Il **forme** et **informe**.

3.5.2 — L’instruction publique comme pilier de la souveraineté

La CPT reconnaît que la souveraineté populaire repose sur la capacité des citoyens à :

- comprendre les enjeux,
- analyser les arguments,
- délibérer,
- décider.

L’instruction publique devient donc un pilier constitutionnel.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Une instruction pluraliste

Les citoyens doivent être exposés à :

- des points de vue contradictoires,
- des analyses diverses,
- des données fiables,
- des méthodes critiques.

B. Une instruction dépolitisée

L'instruction ne peut pas :

- promouvoir une idéologie,
- servir un parti,
- orienter les opinions.

C. Une instruction orientée vers la délibération

Les citoyens doivent être formés à :

- l'argumentation,
- la logique,
- la contradiction,
- la recherche de consensus.

D. Une instruction accessible

Elle doit être :

- gratuite,
- universelle,
- inclusive,
- adaptée.

3.5.3 — L'information publique comme bien commun

L'information est un pouvoir. Elle peut :

- éclairer,
- manipuler,
- émanciper,
- capturer.

La CPT fait de l'information un **bien commun**, protégé par des règles strictes.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Pluralisme obligatoire

Les médias doivent :

- garantir la diversité des points de vue,
- éviter les concentrations,
- respecter la déontologie.

B. Transparence des financements

Les médias doivent :

- publier leurs sources de financement,
- déclarer leurs partenariats,
- éviter les conflits d'intérêts.

C. Neutralité des rédactions publiques

Les rédactions publiques doivent :

- être indépendantes,
- être pluralistes,
- être transparentes.

D. Protection contre les manipulations

La CPT interdit :

- la désinformation volontaire,
- les campagnes de manipulation,
- les pressions politiques.

3.5.4 — Le CCIP : une autorité de déontologie médiatique

L'Arcom est remplacée par le **CCIP** (Conseil Citoyen de l'Information Publique).

A. Mission du CCIP

Le CCIP est chargé de :

- garantir la déontologie médiatique,
- protéger le pluralisme,
- surveiller les concentrations,
- sanctionner les dérives,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- protéger les citoyens contre la manipulation.

B. Composition

Le CCIP est composé :

- de citoyens tirés au sort,
- d'experts non votants,
- de représentants de l'instruction publique.

C. Pouvoirs du CCIP

Le CCIP peut :

- sanctionner un média,
- exiger une correction,
- imposer une transparence,
- saisir le pouvoir judiciaire,
- saisir le RIC TM.

D. Contrôle citoyen

Le CCIP est lui-même contrôlé par une chambre citoyenne.

3.5.5 — Les garde-fous contre la capture médiatique

La CPT introduit plusieurs mécanismes pour empêcher la capture du pouvoir médiatique :

A. Pluralisme obligatoire

Empêche les monopoles.

B. Déontologie constitutionnelle

Empêche les dérives internes.

C. Contrôle citoyen permanent

Empêche les manipulations.

D. Transparence totale

Empêche les financements opaques.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

E. RIC TM (Référendum d'Initiative Citoyenne en Toutes Matière)

Permet au peuple de :

- corriger une dérive,
- sanctionner un média,
- révoquer un responsable.

F. Absence d'immunité judiciaire

Permet d'instruire les dérives médiatiques.

3.5.6 — Le pouvoir médiatique et éducatif et les autres pouvoirs

Le pouvoir médiatique interagit avec les autres pouvoirs, mais sans tutelle.

A. Avec le parlement

Il informe les citoyens sur les décisions parlementaires.

B. Avec le pouvoir exécutant

Il surveille l'application des politiques publiques.

C. Avec le pouvoir judiciaire

Il garantit la transparence des affaires publiques.

D. Avec le pouvoir monétaire

Il informe sur les décisions économiques.

E. Avec le pouvoir constituant

Il éclaire le processus constituant.

3.5.7 — Le rôle du pouvoir médiatique et éducatif dans la transition

Le pouvoir médiatique et éducatif joue un rôle crucial dans la transition :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Il forme les citoyens

À la délibération, à la logique, à la contradiction.

B. Il protège la démocratie

Contre les manipulations, les dérives, les concentrations.

C. Il stabilise la transition

En garantissant une information fiable.

D. Il prépare la Constitution définitive

En éclairant les débats constitutants.

Conclusion de la Section 3.5

Le pouvoir médiatique et éducatif de la CPT est :

- pluraliste,
- déontologisé,
- contrôlé,
- transparent,
- non-capturable,
- orienté vers l'émancipation citoyenne.

Il constitue un pilier essentiel de la transition démocratique et garantit que l'instruction et l'information restent des biens publics au service du peuple.

SECTION 3.6 — Le Pouvoir constituant

(Développement long — 8 à 12 pages équivalent texte)

Le pouvoir constituant est le pouvoir le plus fondamental de la Constitution Provisoire de Transition. Il est chargé d'écrire la Constitution définitive de la France. Il ne gouverne pas. Il ne légifère pas. Il ne juge pas. Il ne exécute pas.

Il **conçoit, délibère, écrit, vote, et soumet au peuple** la Constitution qui remplacera la CPT.

La CPT fait du pouvoir constituant un pouvoir **citoyen, tiré au sort, contrôlé, renouvelé, et non-capturable**. Cette section expose son architecture complète, ses missions, ses garde-fous, ses interactions avec les autres pouvoirs, et les mécanismes qui garantissent sa légitimité.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

3.6.1 — La mission du pouvoir constituant

Le pouvoir constituant est chargé de :

- écrire la Constitution définitive,
- délibérer sur les principes fondamentaux,
- définir l'architecture des pouvoirs futurs,
- garantir la cohérence du texte,
- soumettre la Constitution au référendum final,
- assurer la transition entre la CPT et la Constitution définitive.

Il est le **pouvoir d'écriture**, le pouvoir de conception de l'ordre politique futur.

Il ne peut pas :

- gouverner,
- légiférer,
- exécuter,
- juger,
- créer de la monnaie.

Il est un pouvoir **spécialisé, limité, orienté vers une tâche unique**.

3.6.2 — Composition du pouvoir constituant

Le pouvoir constituant est composé de :

- **100 citoyens tirés au sort**,
- renouvelés régulièrement,
- assistés par des experts non votants,
- contrôlés par une chambre citoyenne.

A. Tirage au sort intégral

Les 100 membres sont tirés au sort parmi :

- les citoyens volontaires,
- les citoyens disponibles,
- les citoyens formés.

Le tirage au sort garantit :

- la représentativité sociologique,
- l'absence de professionnalisation,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- la neutralité politique,
- la rotation des responsabilités.

B. Renouvellement régulier

Le pouvoir constituant est renouvelé :

- par tiers,
- à intervalles réguliers,
- selon les modalités définies dans l'Annexe 5.

Ce renouvellement empêche :

- la capture,
- les coalitions internes,
- les réseaux d'influence.

C. Experts non votants

Les experts :

- éclairent,
- contextualisent,
- expliquent,
- apportent des données,
- mais **ne votent jamais**.

Ils ne peuvent pas orienter le texte.

3.6.3 — Le processus constituant (Annexe 5)

Le processus constituant est l'un des éléments les plus détaillés de la CPT. Il est structuré en cinq étapes :

1. Instruction

Les citoyens reçoivent :

- des cours,
- des données,
- des analyses,
- des exposés contradictoires.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

L'instruction est :

- pluraliste,
- neutre,
- documentée.

2. Délibération

Les citoyens :

- débattent,
- confrontent les arguments,
- auditionnent des intervenants,
- analysent les implications.

La délibération est :

- publique,
- contradictoire,
- transparente.

3. Écriture

Les citoyens :

- rédigent les articles,
- structurent le texte,
- définissent les pouvoirs,
- organisent les interactions.

L'écriture est :

- collective,
- structurée,
- documentée.

4. Vote

Les citoyens votent :

- article par article,
- puis sur l'ensemble du texte.

Les majorités sont qualifiées pour garantir la stabilité.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

5. Référendum final

Le texte est soumis au peuple.

Le peuple :

- valide,
- rejette,
- demande une révision.

Le référendum final est l'acte de souveraineté ultime.

3.6.4 — Le renouvellement des 80 %

Après le référendum final :

- **80 % des membres du pouvoir constituant sont renouvelés,**
- selon les modalités définies dans l'Annexe 5.

Ce renouvellement :

- empêche la capture,
- garantit la neutralité,
- stabilise la transition,
- permet une révision éventuelle du texte.

Les 20 % restants assurent :

- la continuité,
- la mémoire du processus,
- la cohérence.

3.6.5 — Le contrôle citoyen du pouvoir constituant

Le pouvoir constituant est contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort.

Cette chambre :

- surveille les délibérations,
- vérifie les votes,
- contrôle les conflits d'intérêts,
- peut demander une révision,
- peut saisir le RIC TM.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Un contrôle permanent

La chambre citoyenne est renouvelée régulièrement.

B. Un contrôle pluraliste

Les citoyens sont formés par :

- des juristes,
- des politologues,
- des experts contradictoires.

C. Un contrôle transparent

Les délibérations doivent être :

- publiques,
- documentées,
- accessibles.

3.6.6 — Les garde-fous contre la capture du pouvoir constituant

La CPT introduit plusieurs mécanismes pour empêcher la capture :

A. Tirage au sort intégral

Empêche les réseaux d'influence.

B. Renouvellement régulier

Empêche les coalitions internes.

C. Experts non votants

Empêche les dérives technocratiques.

D. Contrôle citoyen permanent

Empêche les manipulations.

E. Transparence totale

Empêche les décisions opaques.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

F. RIC TM

Permet au peuple de :

- corriger une dérive,
- annuler une orientation,
- révoquer un responsable.

G. Absence d'immunité judiciaire

Permet d'instruire les dérives.

3.6.7 — Le pouvoir constituant et les autres pouvoirs

Le pouvoir constituant interagit avec les autres pouvoirs, mais sans tutelle.

A. Avec le parlement

Il peut demander des données.

B. Avec le pouvoir exécutant

Il peut demander des analyses techniques.

C. Avec le pouvoir judiciaire

Il peut demander des clarifications juridiques.

D. Avec le pouvoir monétaire

Il peut demander des projections économiques.

E. Avec le pouvoir médiatique

Il peut demander des analyses sociologiques.

Aucun pouvoir ne peut influencer le pouvoir constituant.

3.6.8 — Le rôle du pouvoir constituant dans la transition

Le pouvoir constituant joue un rôle crucial :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Il écrit la Constitution définitive

C'est sa mission centrale.

B. Il stabilise la transition

En garantissant la cohérence du processus.

C. Il protège la démocratie

En écrivant un texte légitime.

D. Il prépare l'avenir

En définissant les institutions futures.

Conclusion de la Section 3.6

Le pouvoir constituant de la CPT est :

- citoyen,
- tiré au sort,
- contrôlé,
- transparent,
- non-capturable,
- orienté vers l'écriture de la Constitution définitive.

Il constitue le cœur du processus démocratique et garantit que la France entre dans une nouvelle ère institutionnelle par un acte de souveraineté populaire.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SECTION 4 — Les mécanismes de stabilité

(Développement long — 4 à 8 pages équivalent texte)

Les mécanismes de stabilité sont l'un des piliers les plus importants de la Constitution Provisoire de Transition. Ils garantissent que la transition démocratique :

- reste contrôlée,
- reste pacifique,
- reste cohérente,
- reste légitime,
- reste non-capturable.

La CPT n'est pas seulement un texte d'organisation des pouvoirs : c'est un texte de **stabilisation institutionnelle**, conçu pour éviter les dérives, les crises, les vacuums de pouvoir, les conflits internes, et les manipulations.

Cette section expose l'architecture complète des mécanismes de stabilité, leurs fondements, leurs interactions, et les garde-fous qui garantissent la continuité de l'État pendant la transition.

4.1 — Les contrôles croisés (Article 13)

Les contrôles croisés sont le premier mécanisme de stabilité. Ils garantissent que **chaque pouvoir est surveillé par plusieurs autres**, ce qui empêche :

- la concentration du pouvoir,
- les dérives internes,
- les coalitions informelles,
- les manipulations.

A. Contrôle citoyen

Chaque pouvoir est contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort.

Ces chambres :

- vérifient les décisions,
- surveillent les conflits d'intérêts,
- peuvent déclencher des procédures,
- peuvent saisir le RIC TM.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Contrôle parlementaire

Le parlement peut :

- suspendre le pouvoir exécutant,
- révoquer le pouvoir exécutant,
- demander des comptes aux autres pouvoirs.

C. Contrôle judiciaire

Le pouvoir judiciaire peut :

- instruire les dérives,
- sanctionner les abus,
- protéger les citoyens.

D. Contrôle médiatique

Le pouvoir médiatique éclaire les citoyens sur les décisions publiques.

E. Contrôle monétaire

Le pouvoir monétaire doit publier ses décisions et les motiver.

Les contrôles croisés créent un système d'équilibre dynamique.

4.2 — La réversibilité des décisions

La réversibilité est un mécanisme central de la CPT. Elle garantit que **rien n'est définitif**, que **tout peut être corrigé**, et que **le peuple reste souverain en permanence**.

A. Réversibilité parlementaire

Le parlement peut :

- corriger une loi,
- abroger une loi,
- modifier une orientation.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Réversibilité citoyenne

Les citoyens peuvent :

- corriger une décision via le RIC TM,
- annuler une orientation,
- révoquer un responsable.

C. Réversibilité judiciaire

Les décisions judiciaires peuvent être :

- réexaminées,
- corrigées,
- annulées.

D. Réversibilité médiatique

Le CCIP peut :

- exiger une correction,
- sanctionner une dérive.

E. Réversibilité monétaire

La chambre citoyenne peut :

- corriger une décision de la Banque de France,
- demander une révision.

La réversibilité empêche les dérives structurelles.

4.3 — La non-capturabilité

La non-capturabilité est le mécanisme qui garantit que **aucun pouvoir ne peut être détourné**.

Elle repose sur :

- le tirage au sort,
- les contrôles citoyens,
- la transparence,
- l'absence d'immunité,
- la rotation des responsabilités,
- les majorités qualifiées.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Tirage au sort

Empêche :

- les réseaux d'influence,
- les coalitions internes,
- la professionnalisation du pouvoir.

B. Rotation régulière

Empêche :

- la capture,
- les alliances durables,
- les dérives internes.

C. Contrôles citoyens

Empêchent :

- les manipulations,
- les décisions opaques.

D. Absence d'immunité judiciaire

Empêche :

- les abus,
- les dérives,
- les protections illégitimes.

E. Majorités qualifiées

Empêchent :

- les minorités de blocage,
- les décisions impulsives.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

4.4 — La continuité de l'État

La CPT garantit la continuité de l'État pendant la transition.

A. Suspension des institutions de la Vème République

La CPT suspend :

- le Président,
- le gouvernement,
- le Parlement,
- le Conseil constitutionnel,
- l'Arcom,
- la Cour des comptes.

Cette suspension :

- neutralise les centres de pouvoir,
- évite les conflits institutionnels,
- stabilise la transition.

B. Rôle des chefs de cabinet

Les chefs de cabinet assurent :

- la continuité administrative,
- la neutralité,
- la stabilité.

Ils doivent :

- prêter serment,
- tenir un journal d'activité,
- respecter la CPT.

C. Rôle des huissiers

Les huissiers :

- supervisent les tirages au sort,
- garantissent la transparence,
- protègent la légitimité.

D. Rôle des comités de supervision

Les comités :

- surveillent la transition,
- garantissent la neutralité,
- protègent les citoyens.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

4.5 — La neutralité des experts

Les experts jouent un rôle essentiel dans la transition, mais ils ne peuvent pas :

- voter,
- orienter les décisions,
- influencer les délibérations.

A. Experts non votants

Ils :

- éclairent,
- contextualisent,
- expliquent,
- apportent des données.

B. Neutralité obligatoire

Ils doivent :

- être pluralistes,
- être contradictoires,
- être transparents.

C. Contrôle citoyen

Les citoyens peuvent :

- auditionner les experts,
- vérifier leurs sources,
- demander des explications.

La neutralité des experts stabilise la transition.

Conclusion de la Section 4

Les mécanismes de stabilité de la CPT sont :

- croisés,
- réversibles,
- non-capturables,
- continus,
- transparents,
- contrôlés.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

<http://lc.cx/CPT-pdf>

Ils garantissent que la transition démocratique reste :

- pacifique,
- légitime,
- stable,
- cohérente,
- protégée.

Ils constituent l'un des piliers les plus importants de la CPT.

SECTION 5 — Les garde-fous conceptuels

(Développement long — 4 à 6 pages équivalent texte)

Les garde-fous conceptuels sont les principes fondamentaux qui empêchent la dérive des pouvoirs, garantissent la cohérence de la transition, et protègent la souveraineté du peuple. Ils ne sont pas des mécanismes techniques (ce sont les garde-fous procéduraux). Ils sont les **fondements intellectuels**, les **axiomes**, les **règles de cohérence** qui structurent l'ensemble de la CPT.

Sans ces garde-fous conceptuels, la transition pourrait :

- se déséquilibrer,
- se capturer,
- se politiser,
- se rigidifier,
- perdre sa légitimité.

Cette section expose ces garde-fous conceptuels, leur rôle, leur articulation, et leur importance dans l'architecture globale de la CPT.

5.1 — La séparation stricte des pouvoirs

La séparation stricte des pouvoirs est le premier garde-fou conceptuel. Elle garantit que **chaque pouvoir est autonome**, qu'il ne peut pas empiéter sur les autres, et qu'il ne peut pas concentrer le pouvoir.

A. Une séparation fonctionnelle

Chaque pouvoir a une mission spécifique :

- le parlement délibère et décide,
- l'exécutant applique,
- le judiciaire protège,
- le monétaire stabilise,
- le médiatique informe et instruit,
- le constituant écrit la Constitution.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Une séparation structurelle

Aucun pouvoir ne peut :

- nommer un autre pouvoir,
- révoquer un autre pouvoir (sauf le parlement vis-à-vis de l'exécutant),
- orienter un autre pouvoir,
- influencer un autre pouvoir.

C. Une séparation cognitive

Chaque pouvoir dispose :

- de ses propres experts,
- de ses propres données,
- de ses propres méthodes.

D. Une séparation démocratique

Les citoyens contrôlent chaque pouvoir séparément.

La séparation stricte empêche la concentration du pouvoir.

5.2 — L'absence de tutelle entre pouvoirs

L'absence de tutelle est un garde-fou conceptuel essentiel. Elle garantit que **aucun pouvoir ne peut dominer un autre**.

A. Le parlement ne peut pas dominer le judiciaire

Il ne peut pas :

- nommer les juges,
- orienter les décisions judiciaires,
- influencer les procédures.

B. Le judiciaire ne peut pas dominer le parlement

Il ne peut pas :

- censurer les lois,
- orienter les délibérations,
- influencer les votes.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

C. Le monétaire ne peut pas dominer le politique

Il ne peut pas :

- imposer des politiques économiques,
- orienter les décisions parlementaires.

D. Le médiatique ne peut pas dominer le constituant

Il ne peut pas :

- orienter l'écriture de la Constitution,
- influencer les délibérations.

E. Le constituant ne peut pas dominer les autres pouvoirs

Il ne peut pas :

- gouverner,
- légiférer,
- exécuter.

L'absence de tutelle empêche les dérives autoritaires.

5.3 — L'absence d'immunité judiciaire

L'absence d'immunité judiciaire est un garde-fou conceptuel majeur. Elle garantit que **tous les responsables publics sont égaux devant la loi**, quel que soit leur pouvoir.

A. Aucun responsable public n'est protégé

Cela inclut :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| • les parlementaires, | • les responsables monétaires, |
| • les exécutants, | • les responsables médiatiques, |
| • les juges, | • les constituants. |

B. Le pouvoir judiciaire peut instruire librement

Il peut :

- | | |
|----------------|----------------|
| • enquêter, | • poursuivre, |
| • auditionner, | • sanctionner. |



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

C. La Chambre des poursuites protège les citoyens

Elle :

- instruit les affaires,
- vérifie les faits,
- garantit la transparence.

D. La justice est un pouvoir protecteur

Elle protège :

- les citoyens,
- les institutions,
- la transition.

L'absence d'immunité empêche les abus.

5.4 — La transparence comme principe constitutionnel

La transparence est un garde-fou conceptuel transversal. Elle garantit que **les décisions publiques sont visibles**, que **les citoyens peuvent contrôler**, et que **les dérives sont détectables**.

A. Transparence des délibérations

Les débats doivent être :

- publics,
- documentés,
- accessibles.

B. Transparence des décisions

Les décisions doivent être :

- motivées,
- publiées,
- contrôlables.

C. Transparence des financements

Les financements doivent être :

- déclarés,
- vérifiés,
- contrôlés.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

<http://lc.cx/CPT-pdf>

D. Transparence des procédures

Les procédures doivent être :

- explicites,
- traçables,
- auditées.

La transparence empêche les manipulations.

5.5 — La délibération contradictoire

La délibération contradictoire est un garde-fou conceptuel fondamental. Elle garantit que **les décisions sont éclairées**, que **les arguments sont confrontés**, et que **les citoyens disposent d'une information pluraliste**.

A. Audition d'intervenants contradictoires

Les assemblées doivent :

- auditionner plusieurs points de vue,
- confronter les arguments,
- analyser les implications.

B. Neutralité des experts

Les experts :

- éclairent,
- contextualisent,
- expliquent,
- mais ne votent jamais.

C. Délibération structurée

La délibération doit :

- suivre une méthode,
- être documentée,
- être transparente.

D. Délibération pluraliste

Elle doit inclure :

- des citoyens,
- des experts,
- des intervenants contradictoires.

La délibération contradictoire empêche les décisions impulsives.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Conclusion de la Section 5

Les garde-fous conceptuels de la CPT sont :

- la séparation stricte,
- l'absence de tutelle,
- l'absence d'immunité,
- la transparence,
- la délibération contradictoire.

Ils garantissent que la transition démocratique reste :

- stable,
- légitime,
- non-capturable,
- cohérente,
- protectrice.

Ils constituent les fondements intellectuels de la CPT.

SECTION 6 — Les garde-fous procéduraux

(Développement long — 6 à 10 pages équivalent texte)

Les garde-fous procéduraux sont les mécanismes techniques qui garantissent que les principes de la CPT (séparation des pouvoirs, non-capturabilité, légitimité ascendante, transparence, stabilité) se traduisent en pratiques institutionnelles concrètes.

Ils sont les **procédures**, les **méthodes**, les **règles opérationnelles** qui empêchent les dérives, protègent les citoyens, stabilisent la transition, et assurent la légitimité des décisions publiques.

Cette section expose ces garde-fous procéduraux, leur rôle, leur articulation, et leur importance dans l'architecture globale de la CPT.

6.1 — Le tirage au sort (Annexe 4)

Le tirage au sort est le premier garde-fou procédural. Il garantit que les citoyens participent directement à la vie publique, que les pouvoirs ne sont pas capturés, et que les décisions restent représentatives.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

A. Tirage au sort intégral pour les chambres citoyennes

Les chambres citoyennes sont composées de citoyens tirés au sort parmi :

- les volontaires,
- les citoyens disponibles,
- les citoyens formés.

Le tirage au sort :

- empêche les réseaux d'influence,
- empêche la professionnalisation du pouvoir,
- garantit la rotation des responsabilités,
- assure la représentativité sociologique.

B. Tirage au sort pour le Sénat

Le Sénat est composé de 400 citoyens tirés au sort, renouvelés mensuellement.

Ce renouvellement :

- stabilise la délibération,
- empêche la capture,
- garantit la continuité.

C. Tirage au sort pour le pouvoir constituant

Les 100 membres du pouvoir constituant sont tirés au sort.

Cela garantit :

- la neutralité,
- la pluralité,
- la légitimité.

D. Supervision du tirage au sort

Les tirages au sort sont supervisés par :

- des huissiers,
- des jurys d'assises,
- des comités de supervision.

Cette supervision :

- garantit la transparence,
- empêche les manipulations,
- protège la légitimité.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

6.2 — Le processus constituant (Annexe 5)

Le processus constituant est un garde-fou procédural majeur. Il garantit que la Constitution définitive est écrite :

- par des citoyens,
- de manière transparente,
- de manière pluraliste,
- de manière contradictoire.

A. Instruction

Les citoyens reçoivent :

- des cours,
- des analyses,
- des données,
- des exposés contradictoires.

L’instruction est :

- pluraliste,
- neutre,
- documentée.

B. Délibération

Les citoyens :

- débattent,
- confrontent les arguments,
- auditionnent des intervenants,
- analysent les implications.

La délibération est :

- publique,
- contradictoire,
- transparente.

C. Écriture

Les citoyens :

- rédigent les articles,
- structurent le texte,
- définissent les pouvoirs,
- organisent les interactions



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

L'écriture est :

- collective,
- structurée,
- documentée.

D. Vote

Les citoyens votent :

- article par article,
- puis sur l'ensemble du texte.

Les majorités sont qualifiées pour garantir la stabilité.

E. Référendum final

Le texte est soumis au peuple.

Le peuple :

- valide,
- rejette,
- demande une révision.

Le référendum final est l'acte de souveraineté ultime.

6.3 — Les modalités du RIC TM (Annexe 8)

Le RIC TM est un garde-fou procédural essentiel. Il garantit que le peuple reste souverain en permanence.

A. Le RIC TM permet :

- de proposer une loi,
- de modifier une loi,
- d'abroger une loi,
- de révoquer un responsable,
- de modifier la Constitution.

B. Procédure du RIC TM

Le RIC TM suit une procédure :

- claire,
- transparente,
- documentée.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Les citoyens :

- déposent une proposition,
- collectent des soutiens,
- déclenchent un vote,
- décident.

C. Contrôle du RIC TM

Le RIC TM est contrôlé par :

- des huissiers,
- des comités de supervision,
- des chambres citoyennes.

D. Effets du RIC TM

Le RIC TM peut :

- corriger une décision,
- annuler une orientation,
- révoquer un responsable,
- modifier la Constitution.

Il est l'outil ultime de souveraineté.

6.4 — Les contrôles citoyens (Article 13)

Les contrôles citoyens sont un garde-fou procédural central. Ils garantissent que les pouvoirs restent sous surveillance permanente.

A. Chambres citoyennes

Chaque pouvoir est contrôlé par une chambre citoyenne tirée au sort.

Ces chambres :

- vérifient les décisions,
- surveillent les conflits d'intérêts,
- peuvent déclencher des procédures,
- peuvent saisir le RIC TM.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Contrôle permanent

Les chambres citoyennes sont renouvelées régulièrement.

C. Contrôle pluraliste

Les citoyens sont formés par :

- des juristes,
- des économistes,
- des experts contradictoires.

D. Contrôle transparent

Les délibérations doivent être :

- publiques,
- documentées,
- accessibles.

6.5 — Les procédures de révocation

La révocation est un garde-fou procédural essentiel. Elle garantit que les responsables publics restent :

- responsables,
- contrôlables,
- révocables.

A. Révocation du pouvoir exécutant

Le parlement peut :

- suspendre,
- révoquer tout ou partie du pouvoir exécutant.

B. Révocation par RIC TM

Les citoyens peuvent :

- révoquer un responsable,
- corriger une dérive.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

C. Révocation judiciaire

Le pouvoir judiciaire peut :

- instruire,
- sanctionner,
- révoquer.

6.6 — Les procédures de suspension

La suspension est un garde-fou procédural qui permet :

- de neutraliser un pouvoir,
- de protéger la transition,
- d'éviter les dérives.

A. Suspension du pouvoir exécutant

Le parlement peut suspendre l'exécutant.

B. Suspension d'un responsable public

Les chambres citoyennes peuvent demander une suspension.

C. Suspension en cas de crise

La CPT prévoit des procédures de suspension en cas de :

- dérive,
- crise,
- vacance.

Conclusion de la Section 6

Les garde-fous procéduraux de la CPT sont :

- le tirage au sort,
- le processus constituant,
- le RIC TM,
- les contrôles citoyens,
- les procédures de révocation,
- les procédures de suspension.

Ils garantissent que la transition démocratique reste :

- stable,
- légitime,
- contrôlée,
- non-capturable,
- cohérente.

Ils constituent les mécanismes techniques qui protègent la souveraineté du peuple.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SECTION 7 — Méthode de travail pour les constituants

(Développement long — 6 à 10 pages équivalent texte)

La méthode de travail des constituants est l'un des éléments les plus importants de la Constitution Provisoire de Transition. Elle garantit que la Constitution définitive sera :

- **légitime,**
- **cohérente,**
- **stable,**
- **pluraliste,**
- **contradictoire,**
- **transparente,**
- **non-capturable.**

La CPT ne se contente pas de créer un pouvoir constituant : elle définit **une méthode de travail complète**, détaillée, structurée, qui encadre chaque étape du processus constituant.

Cette section expose cette méthode, ses fondements, ses étapes, ses garde-fous, et son rôle dans la transition démocratique.

7.1 — La délibération

La délibération est la première étape du travail constituant. Elle permet aux citoyens tirés au sort de :

- comprendre les enjeux,
- confronter les arguments,
- analyser les implications,
- auditionner des intervenants,
- structurer leur réflexion.

A. Une délibération pluraliste

Les constituants doivent entendre :

- des experts contradictoires,
- des universitaires,
- des praticiens,
- des acteurs de terrain,
- des citoyens auditionnés.

La pluralité garantit :

- la diversité des points de vue,
- la richesse des analyses,
- la neutralité du processus.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Une délibération contradictoire

Chaque thème doit être abordé :

- sous plusieurs angles,
- avec des arguments opposés,
- avec des données contradictoires.

La contradiction empêche :

- les biais,
- les dérives,
- les manipulations.

C. Une délibération transparente

Les délibérations doivent être :

- publiques,
- documentées,
- accessibles.

La transparence garantit :

- la légitimité,
- la confiance,
- la stabilité.

7.2 — L'instruction

L'instruction est la deuxième étape du processus constituant. Elle permet aux citoyens tirés au sort d'acquérir les connaissances nécessaires pour écrire une Constitution.

A. Une instruction pluraliste

Les constituants reçoivent :

- des cours,
- des analyses,
- des exposés contradictoires,
- des données,
- des études comparatives.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Une instruction neutre

Les intervenants doivent :

- être pluralistes,
- être contradictoires,
- être transparents.

Ils ne peuvent pas :

- orienter le texte,
- influencer les votes,
- imposer une vision.

C. Une instruction structurée

L'instruction doit couvrir :

- l'histoire constitutionnelle,
- les modèles étrangers,
- les principes démocratiques,
- les risques institutionnels,
- les dérives historiques.

D. Une instruction accessible

Les constituants doivent disposer :

- de supports pédagogiques,
- de synthèses,
- de schémas,
- de cas pratiques.

7.3 — L'écriture

L'écriture est la troisième étape du processus constituant. Elle permet aux citoyens de rédiger la Constitution définitive.

A. Une écriture collective

Les constituants écrivent :

- en groupes,
- en commissions,
- en assemblée plénière.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Une écriture structurée

Le texte doit être :

- cohérent,
- articulé,
- stable,
- lisible.

C. Une écriture documentée

Chaque article doit être :

- motivé,
- justifié,
- contextualisé.

D. Une écriture transparente

Les projets doivent être :

- publiés,
- accessibles,
- discutés.

E. Une écriture contrôlée

La chambre citoyenne peut :

- demander des corrections,
- signaler des incohérences,
- saisir le RIC TM.

7.4 — Le vote

Le vote est la quatrième étape du processus constituant. Il permet aux citoyens tirés au sort de valider les articles et le texte final.

A. Vote article par article

Chaque article est voté séparément.

B. Majorités qualifiées

Les majorités doivent être :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- stables,
- représentatives,
- légitimes.

C. Vote final

Le texte complet est voté en séance plénière.

D. Transparence du vote

Les votes doivent être :

- publics,
- documentés,
- contrôlables.

7.5 — Le référendum final

Le référendum final est l'acte de souveraineté ultime. Il permet au peuple de :

- valider la Constitution,
- rejeter la Constitution,
- demander une révision.

A. Un référendum national

Tous les citoyens votent.

B. Un vote clair

Le peuple répond :

- « Oui, j'adopte la Constitution »,
- ou « Non, je la rejette ».

C. Un résultat contraignant

Le résultat :

- s'impose,
- clôture la transition,
- ouvre la nouvelle ère constitutionnelle.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

D. Transparence totale

Le référendum doit être :

- supervisé,
- contrôlé,
- audité.

7.6 — Le renouvellement des 80 %

Après le référendum final :

- **80 % des membres du pouvoir constituant sont renouvelés,**
- selon les modalités définies dans l'Annexe 5.

A. Un renouvellement massif

Il empêche :

- la capture,
- les coalitions internes,
- les réseaux d'influence.

B. Un maintien de 20 %

Il garantit :

- la continuité,
- la mémoire du processus,
- la cohérence.

C. Une possibilité de révision

Le nouveau pouvoir constituant peut :

- corriger des incohérences,
- ajuster des articles,
- stabiliser le texte.

Conclusion de la Section 7

La méthode de travail des constituants est :

- pluraliste,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- contradictoire,
- structurée,
- transparente,
- contrôlée,
- non-capturable.

Elle garantit que la Constitution définitive sera :

- légitime,
- stable,
- cohérente,
- démocratique,
- protectrice.

Elle constitue l'un des piliers les plus importants de la CPT.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SECTION 8 — Annexes

(Développement long — 6 à 12 pages équivalent texte)

Les annexes de la Constitution Provisoire de Transition ne sont pas des éléments secondaires. Elles constituent la **charpente technique**, les **protocoles**, les **méthodes**, les **procédures**, les **définitions**, les **schémas**, et les **outils** qui rendent la CPT opérationnelle, stable, cohérente et non-capturable.

Elles sont indispensables pour :

- garantir la transparence,
- assurer la légitimité,
- stabiliser la transition,
- protéger les citoyens,
- structurer les pouvoirs,
- encadrer les procédures,
- éviter les dérives.

Cette section développe chacune des annexes, leur rôle, leur articulation, et leur importance dans l'architecture globale de la CPT.

8.1 — Glossaire constitutionnel

Le glossaire définit les termes essentiels utilisés dans la CPT. Il garantit que :

- les citoyens comprennent les concepts,
- les constituants utilisent les termes correctement,
- les pouvoirs interprètent les articles de manière cohérente.

A. Termes institutionnels

Définitions de :

- pouvoir parlementaire,
- pouvoir exécutant,
- pouvoir judiciaire,
- pouvoir monétaire,
- pouvoir médiatique,
- pouvoir constituant.

B. Termes procéduraux

Définitions de :



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- tirage au sort,
- délibération contradictoire,
- instruction pluraliste,
- majorité qualifiée,
- révocation,
- suspension.

C. Termes démocratiques

Définitions de :

- souveraineté comme compétence,
- légitimité ascendante,
- non-capturabilité,
- transparence,
- contrôle citoyen.

Le glossaire est un outil de cohérence.

8.2 — Schémas d'architecture des pouvoirs

Les schémas permettent de visualiser :

- la séparation des six pouvoirs,
- leurs interactions,
- leurs contrôles croisés,
- leurs limites,
- leurs articulations.

A. Schéma de séparation des pouvoirs

Montre :

- les six pouvoirs,
- leurs missions,
- leurs frontières.

B. Schéma des contrôles croisés

Montre :

- les chambres citoyennes,
- les interactions,
- les mécanismes de surveillance.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

C. Schéma du processus constituant

Montre :

- instruction,
- délibération,
- écriture,
- vote,
- référendum.

Ces schémas sont essentiels pour la pédagogie citoyenne.

8.3 — Cas pratiques de dérives historiques

Les cas pratiques montrent comment les dérives institutionnelles se produisent dans les régimes :

- présidentiels,
- parlementaires,
- technocratiques,
- médiatiques,
- judiciaires.

A. Dérives exécutives

Exemples :

- concentration du pouvoir,
- interprétation des lois,
- gouvernance par décret.

B. Dérives parlementaires

Exemples :

- partis capturant l'Assemblée,
- absence de pluralisme,
- lois écrites par des lobbies.

C. Dérives judiciaires

Exemples :

- immunités,
- erreurs judiciaires,
- absence de contrôle citoyen.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

D. Dérives médiatiques

Exemples :

- concentration des médias,
- manipulation de l'opinion,
- absence de déontologie.

E. Dérives monétaires

Exemples :

- endettement artificiel,
- dépendance extérieure,
- spéculation.

Ces cas pratiques justifient l'architecture de la CPT.

8.4 — Tests de cohérence institutionnelle

Les tests de cohérence permettent de vérifier que :

- les pouvoirs sont séparés,
- les contrôles sont efficaces,
- les procédures sont stables,
- les décisions sont légitimes.

A. Test de séparation

Vérifie que :

- aucun pouvoir n'empiète sur un autre,
- aucun pouvoir ne peut dominer un autre.

B. Test de non-capturabilité

Vérifie que :

- les tirages au sort sont efficaces,
- les rotations empêchent les coalitions,
- les contrôles citoyens sont opérationnels.

C. Test de stabilité

Vérifie que :

- les majorités qualifiées stabilisent les décisions,
- les procédures de suspension protègent la transition.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

D. Test de légitimité

Vérifie que :

- les décisions sont transparentes,
- les citoyens peuvent corriger les dérives.

Ces tests sont utilisés par les constituants.

8.5 — Méthodes de tirage au sort (Annexe 4)

L'Annexe 4 détaille les méthodes de tirage au sort. Elles garantissent :

- la représentativité,
- la neutralité,
- la transparence,
- la légitimité.

A. Tirage au sort simple

Utilisé pour :

- les chambres citoyennes,
- les commissions temporaires.

B. Tirage au sort stratifié

Utilisé pour :

- l'Assemblée nationale,
- les collèges sociologiques.

C. Tirage au sort supervisé

Supervisé par :

- des huissiers,
- des jurys d'assises,
- des comités de supervision.

D. Tirage au sort public

Les tirages doivent être :

- filmés,
- documentés,
- accessibles.

Le tirage au sort est un pilier de la légitimité ascendante.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

8.6 — Modes de scrutin (Annexe 9)

L'Annexe 9 détaille les modes de scrutin utilisés dans la CPT.

A. Jugement majoritaire

Utilisé pour :

- les votes parlementaires,
- les votes constituants.

B. Majorités qualifiées

Utilisées pour :

- les lois,
- les révocations,
- les suspensions.

C. Scrutin public

Les votes doivent être :

- transparents,
- documentés,
- contrôlables.

Ces modes de scrutin stabilisent les décisions.

8.7 — Assemblées mixtes d'harmonisation

Les assemblées mixtes permettent :

- d'harmoniser les décisions,
- de résoudre les conflits,
- de stabiliser les orientations.

A. Composition

Elles sont composées :

- de membres du parlement,
- de citoyens tirés au sort,
- d'experts non votants.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

B. Mission

Elles :

- harmonisent les textes,
- clarifient les incohérences,
- stabilisent les décisions.

C. Contrôle

Elles sont contrôlées par :

- des chambres citoyennes,
- des huissiers.

Conclusion de la Section 8

Les annexes de la CPT sont :

- techniques,
- structurées,
- transparentes,
- contrôlées,
- non-capturables.

Elles garantissent que la CPT est :

- opérationnelle,
- stable,
- légitime,
- cohérente,
- démocratique.

Elles constituent la base technique de la transition.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

SYNTHÈSE FINALE — COUCHE 3 (Architecture complète)

(Version consolidée — 40 à 80 pages équivalent texte)

La Couche 3 expose l'architecture complète de la Constitution Provisoire de Transition. Elle décrit les six pouvoirs, leurs interactions, leurs contrôles, leurs garde-fous, leurs procédures, et les annexes techniques qui rendent la CPT opérationnelle.

Elle constitue la **charpente institutionnelle** de la transition démocratique.

1. Architecture générale des pouvoirs

La CPT repose sur **six pouvoirs publics constitutionnels**, chacun doté :

- d'une mission spécifique,
- d'une structure propre,
- d'un contrôle citoyen dédié,
- d'une séparation stricte,
- d'une non-capturabilité garantie.

Ces six pouvoirs sont :

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1. Pouvoir parlementaire | 4. Pouvoir monétaire |
| 2. Pouvoir exécutant | 5. Pouvoir médiatique et éducatif |
| 3. Pouvoir judiciaire | 6. Pouvoir constituant |

Ils forment un système d'équilibre dynamique, où chaque pouvoir :

- est autonome,
- est limité,
- est contrôlé,
- est transparent,
- est révocable.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

2. Le pouvoir parlementaire : cœur politique de la transition

Le parlement est le premier pouvoir politique. Il délibère, vote les lois, oriente les politiques publiques, et contrôle l'exécutant.

Il est composé de deux chambres de 400 membres :

- **Assemblée nationale** (5 collèges sociologiques)
- **Sénat** (citoyens tirés au sort)

Il dispose :

- de majorités qualifiées,
- de procédures de délibération contradictoire,
- de la tutelle des forces armées,
- du pouvoir de suspendre ou révoquer l'exécutant.

Il est contrôlé par une chambre citoyenne.

3. Le pouvoir exécutant : un pouvoir technique, non politique

L'exécutant n'est plus un pouvoir politique. Il applique les décisions du parlement sans les interpréter.

Il est :

- subordonné,
- contrôlé,
- révocable,
- transparent.

Il assure :

- la continuité des services publics,
- la mise en œuvre des politiques,
- la neutralité de la transition.

Il peut être suspendu ou révoqué par :

- le parlement,
- une chambre citoyenne,
- un RIC TM.

4. Le pouvoir judiciaire : protecteur des libertés



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

Le pouvoir judiciaire :

- protège les citoyens,
- garantit les libertés,
- instruit les dérives,
- sanctionne les abus.

Il est :

- indépendant,
- transparent,
- contrôlé,
- sans immunité.

La **Chambre des poursuites** instruit les affaires impliquant des responsables publics.

Les décisions judiciaires sont réversibles.

5. Le pouvoir monétaire : démocratisation de la monnaie

Le pouvoir monétaire :

- crée le Démoc,
- stabilise la masse monétaire,
- prête à l'État sans intérêts,
- garantit la souveraineté financière.

La Banque de France devient l'institution monétaire centrale, sous contrôle citoyen.

Le pouvoir monétaire est :

- transparent,
- contrôlé,
- non-capturable,
- révocable via RIC TM.

6. Le pouvoir médiatique et éducatif : instruction et information comme biens publics

Ce pouvoir garantit :

- l'instruction publique,
- l'information publique,
- la déontologie médiatique,
- le pluralisme,
- la neutralité.

Le CCIP remplace l'Arcom et protège les citoyens contre :

- la manipulation,
- la désinformation,
- les concentrations médiatiques.

Ce pouvoir est contrôlé par une chambre citoyenne.



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

7. Le pouvoir constituant : écriture de la Constitution définitive

Le pouvoir constituant :

- écrit la Constitution définitive,
- délibère,
- instruit,
- rédige,
- vote,
- soumet au référendum.

Il est composé de **100 citoyens tirés au sort**, renouvelés régulièrement.

Le processus constituant suit 5 étapes :

1. Instruction
2. Délibération
3. Écriture
4. Vote
5. Référendum final

Après le référendum, **80 % des membres sont renouvelés**.

8. Mécanismes de stabilité : continuité, contrôle, réversibilité

Les mécanismes de stabilité garantissent que la transition reste :

- pacifique,
- contrôlée,
- légitime,
- non-capturable.

Ils reposent sur :

- les contrôles croisés,
- la réversibilité des décisions,
- la continuité de l'État,
- la neutralité des experts,
- la suspension des institutions de la Vème République.

9. Garde-fous conceptuels : principes fondateurs

Les garde-fous conceptuels sont :

- la séparation stricte des pouvoirs,
- l'absence de tutelle,



Proposition de Constitution Provisoire de Transition

<http://cpt.wikicratie.fr>
<http://lc.cx/CPT-pdf>

<https://tinyurl.com/CPT-FRANCE>

- l'absence d'immunité,
- la transparence,
- la délibération contradictoire.

Ils garantissent la cohérence intellectuelle de la CPT.

10. Garde-fous procéduraux : mécanismes techniques

Les garde-fous procéduraux sont :

- le tirage au sort,
- le processus constituant,
- le RIC TM,
- les contrôles citoyens,
- les procédures de révocation,
- les procédures de suspension.

Ils garantissent la stabilité opérationnelle de la CPT.

11. Annexes : charpente technique de la CPT

Les annexes fournissent :

- le glossaire,
- les schémas,
- les cas pratiques,
- les tests de cohérence,
- les méthodes de tirage au sort,
- les modes de scrutin,
- les assemblées mixtes d'harmonisation.

Elles rendent la CPT :

- opérationnelle,
- transparente,
- stable,
- contrôlable.

Conclusion générale de la Couche 3

La Couche 3 constitue l'architecture complète de la CPT. Elle montre comment les principes de la Couche 2 se traduisent en structures concrètes, en procédures, en contrôles, en garde-fous, et en annexes techniques.

Elle est le **plan institutionnel** de la transition démocratique.

Emmanuel, la **Couche 3 est maintenant entièrement consolidée.**

Tu veux maintenant :

- **Assembler les trois couches en un document unique ?**
- **Produire une version Médiapart ?**
- **Produire une version pédagogique pour diffusion citoyenne ?**